RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON MASTER

Vous êtes étudiant en licence ou titulaire d'une licence

monmaster.gouv.fr L'adresse unique pour intégrer un master

Pour la rentrée 2023, les modalités de candidature changent

→ À partir du 1er février, le site **monmaster.gouv.fr** réunira toutes les informations sur les diplômes nationaux de master

- **Un accès à toute l'offre de master**
- **Une description détaillée de chaque formation**
- **Une plateforme unique de candidature**
- **Un calendrier national harmonisé**
- **Un seul dossier pour toutes les candidatures**

Dès le 1er février 2023, **repérez les cursus** de master qui vous conviennent le mieux.

Soumettez vos candidatures entre le 22 mars et le 18 avril 2023.

Recevez des réponses dès le 23 juin.

s'informer | candidater | se décider

monmaster.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON MASTER

Calendrier 2023

Les grandes dates pour intégrer un master

Février — Mars — Avril — Mai — Juin — Juillet

1 À partir du 1er février

Vous vous informez sur monmaster.gouv.fr

Vous disposez d'une information centralisée et complète sur l'offre de formation en master, vous permettant de faire des choix d'orientation pertinents.

Vous vous rapprochez des services universitaires d'orientation

Qui vous conseillent sur vos candidatures afin d'intégrer un master correspondant à votre projet professionnel.

2 22 mars > 18 avril

Vous candidatez sur monmaster.gouv.fr

Votre admission peut être subordonnée à l'examen de votre dossier de candidature, à un concours, à un entretien.

3 23 juin > 21 juillet

Vous recevez une réponse des établissements

À noter : des réponses à vos candidatures dans des formations en alternance peuvent vous parvenir dès le mois d'avril.

→ **Si la réponse est positive, vous pouvez accepter la proposition d'admission et vous inscrire auprès de l'établissement concerné** selon les modalités propres à ce dernier, via le lien accessible sur la plateforme.

→ **Si vous n'êtes admis dans aucune formation, vous vous informez auprès des services universitaires d'orientation, avant de saisir le rectorat.** Ils vous accompagnent dans votre démarche de poursuite d'études (précisions concernant votre projet professionnel, rédaction de votre lettre de motivation, etc.).